



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
04/02/2026

Nombre de conseillers

municipaux

En exercice : 29

Présents : 19

Procurations : 8

Votants : 27

OBJET :

PERSONNEL

Tableau des effectifs au
11 février 2026
Modifications et créations
de postes
=====

En l'an deux mille vingt-six et le onze février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, M. ANGULO José, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BRISSAUD Mina, M. PREHAM Anthony, M. COSTE Jean-François, Mme BOURDIN Géraldine, Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme BOISORIEUX Michelle, Mme FERRIZ Paulette, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, M. PARAYRE Jean, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte, Adjointe à Mme MENAHEM Sophie, Adjointe

Mme JUSTAFRE Stéphanie, Adjointe à M. ANGULO José, Adjoint

Mme BENARD Gisèle, Conseillère municipale à Mme BOISDRON Gisèle, Conseillère municipale,

M. BERTHELOT Stéphane, Conseiller Municipal, à Mme BRISSAUD Mina, Conseillère municipale,

M. INGHAM John, Conseiller Municipal, à M. BELTRAN José, Adjoint,

M. CARLES Yves, Conseiller Municipal, à M. DUNYACH Denis, Adjoint,

M. REDONDO Simon, Conseiller Municipal, à PREHAM Anthony, Adjoint,

M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire,

Absent(s) :

Mme CAPEILLE Sandrine, Conseillère municipale,

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : Mme BOURDIN Géraldine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs suivant des modifications de création de postes liées à une réussite au concours, à l'avancement ou la promotion interne :

- Cadre des attachés : - 2 postes Attaché Territorial
- Cadre d'emploi Rédacteurs : - 2 postes de rédacteur principal de 1ère classe,
- 2 postes de rédacteur,
- Cadre d'emploi Adjoint administratifs :
- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- Cadre d'emploi Techniciens : - 1 poste de technicien principal 2ème classe
- 1 poste de technicien
- Cadre d'emploi Agents de maîtrise : - 3 postes d'agent de maîtrise
- Cadre d'emploi Adjoint techniques : - 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe
- Cadre d'emploi Assistant de conservation : - 1 poste d'Assistant de conservation

Considérant qu'il y a lieu de créer 1 poste d'animateur afin d'assurer les fonctions de coordonnateur de l'espace de vie social pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} à contrat à durée indéterminée,

Le tableau des effectifs a été présenté aux membres du Comité Social Territorial le 04 février 2026 afin de le réactualiser,

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **DE CRÉER** les postes suivants à temps complet :

- Cadre des attachés : - 2 postes Attaché Territorial
- Cadre d'emploi Rédacteurs :- 2 postes de rédacteur principal de 1ère classe,
- 2 postes de rédacteur,
- Cadre d'emploi Adjoint administratifs :- 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
- Cadre d'emploi Techniciens : - 1 poste de technicien principal 2ème classe
- 1 poste de technicien
- Cadre d'emploi Agents de maîtrise : - 3 postes d'agent de maîtrise

- Cadre d'emploi Adjoints techniques : - 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe
- Cadre d'emploi Assistant de conservation : - 1 poste d'Assistant de conservation

- **DE CRÉER** 1 poste d'animateur afin d'assurer les fonctions de coordonnateur de l'espace de vie social pour une durée hebdomadaire de 35/35ème à contrat à durée indéterminée,

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs qui après actualisation se présente ainsi :

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE CERET

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 04 FEVRIER 2026

FILIERE ADMINISTRATIVE			40	0	40	26	4	30
Grade de l'agent	Catégorie	Temps de travail de l'emploi	Poste permanent à temps complet	Poste permanent à temps non complet	TOTAL	Agents Titulaires	Agents Contractuels	Emploi pourvu
<i>Cadre Emplois fonctionnels administratifs</i>								
Directeur général des Services	A	TC	1	0	1	0	0	0
<i>Cadre d'emploi Attachés territoriaux</i>								
Attaché Principal	A	TC	0	0	0	0	0	0
Attaché	A	TC	6	0	6	2	2	4
<i>Cadre d'emploi Rédacteurs</i>								
Rédacteur Pal 1CI	B	TC	5	0	5	3	0	3
Rédacteur Pal 2CI	B	TC	2	0	2	2	0	2
Rédacteur	B	TC	4	0	4	1	1	2
<i>Cadre d'emploi Adjoints administratifs</i>								
Adjt adm Pal 1CI	C	TC	7	0	7	6	0	6
Adjt adm Pal 2CI	C	TC	4	0	4	2	0	2
Adjt adm	C	TC	11	0	11	10	1	11
FILIERE TECHNIQUE			66	1	67	54	8	62
Grade de l'agent	Catégorie	Temps de travail de l'emploi	Poste permanent à temps complet	Poste permanent à temps non complet	TOTAL	Agents Titulaires	Agents Contractuels	Emploi pourvu
<i>Cadre d'emploi Ingénieurs</i>								
Ingénieur Pal	A	TC	1	0	1	1	0	1
<i>Cadre d'emploi Techniciens</i>								
Tech Pal 1CI	B	TC	0	0	0	0	0	0
Tech Pal 2CI	B	TC	1	0	1	0	0	0
Technicien	B	TC	1	0	1	0	0	0

Cadre d'emploi Agents de maîtrise								
Agent maîtrise Pal	C	TC	5	0	5	5	0	5
Agent maîtrise	C	TC	11	0	11	7	0	7
Cadre d'emploi Adjoints techniques								
Adjt tech Pal 1CI	C	TC	10	0	10	10	0	10
Adjt tech Pal 2CI	C	TC	11	0	11	9	1	10
Adjt tech	C	TNC	0	1	1	1	0	1
Adjt tech	C	TC	28	0	28	21	7	28
FILIERE CULTURELLE								
Grade de l'agent	Catégorie	Temps de travail de l'emploi	Poste permanent à temps complet	Poste permanent à temps non complet	TOTAL	Agents Titulaires	Agents Contractuels	Emploi pourvu
Assistante de conservation du patrimoine	B	TC	2	0	2	1	0	1
Cadre d'emploi Adjoints du patrimoine								
Adjt ter patr Pal 1CI	C	TC	3	0	3	3	0	3
Adjt ter patr	C	TC	1	0	1	0	1	1
FILIERE ANIMATION								
Grade de l'agent	Catégorie	Temps de travail de l'emploi	Poste permanent à temps complet	Poste permanent à temps non complet	TOTAL	Agents Titulaires	Agents Contractuels	Emploi pourvu
Animateur	B	TC	1	0	1	0	0	0
FILIERE MEDICO SOCIALE								
Grade de l'agent	Catégorie	Temps de travail de l'emploi	Poste permanent à temps complet	Poste permanent à temps non complet	TOTAL	Agents Titulaires	Agents Contractuels	Emploi pourvu
ATSEM Pal 1CI	C	TC	6	0	6	6	0	6
ATSEM Pal 2CI	C	TC	1	0	1	1	0	1

FILIERE SPORTIVE			2	0	2	2	0	2
Grade de l'agent	Catégorie	Temps de travail de l'emploi	Poste permanent à temps complet	Poste permanent à temps non complet	TOTAL	Agents Titulaires	Agents Contractuels	Emploi pourvu
<i>Cadre d'emploi Educateurs des APS</i>								
Educateur APS Pal 1CI	B	TC	1	0	1	1	0	1
Educateur APS Pal 2CI	B	TC	1	0	1	1	0	1
FILIERE SECURITE			6	0	6	6	0	6
Grade de l'agent	Catégorie	Temps de travail de l'emploi	Poste permanent à temps complet	Poste permanent à temps non complet	TOTAL	Agents Titulaires	Agents Contractuels	Emploi pourvu
<i>Cadre d'emploi Agents de police municipale</i>								
Brigadier-chef Pal	C	TC	5	0	5	5	0	5
Gardien-brigadier	C	TC	1	0	1	1	0	1
TOTAL TOUTE FILIERE TOUT STATUT			128	1	129	99	13	112

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

Le secrétaire de séance,
BOURDIN Géraldine



Le Maire de CERET
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.